

Les crédits

la victime pourrait être représentée par avocat, produire ses propres témoins, interroger et contre-interroger ceux de la Couronne et de la défense, plaider sur la preuve présentée, suggérer la sentence ou participer aux négociations, en quelques mots, participer à tout le processus judiciaire et même porter tout jugement en appel.

Voilà une alternative. Voilà des solutions concrètes. La réflexion doit donc s'entamer avec des propositions sérieuses et non pas sur une motion bâclée qui n'exprime pas autre chose qu'un vague reproche à l'ensemble du système judiciaire et de la législation qui le soutient.

• (1620)

[Traduction]

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth, Lib.): Madame la Présidente, je remercie ma collègue de Saint-Hubert de ses excellentes observations. J'apprécie le fait qu'elle appuie le gouvernement dans ce débat.

Je voudrais lui poser une question concernant ses remarques au sujet de la souveraineté, le rôle du Bloc québécois et l'orientation de son parti.

Dans le contexte de la souveraineté et de la motion dont la Chambre est saisie, croit-elle que les personnes originaires du Québec qui commettent des crimes majeurs devraient être incarcérées seulement au Québec ou n'importe où au Canada? À son avis, l'incarcération des prisonniers nés au Québec est-elle une affaire fédérale ou séparatiste?

[Français]

Mme Venne: Madame la Présidente, je me demande si mon collègue est sérieux, mais tout de même je vais répondre, parce que je pense que c'est une question qu'il considère sérieuse.

Il est bien évident que lorsque le Québec deviendra souverain, on s'occupera de nos prisonniers, comme tous les pays souverains le font. Il n'y a aucune différence là-dessus, je pense, entre un pays qui sera souverain, qui est le Québec, et les autres pays qui sont souverains.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté le discours de la députée de Saint-Hubert. Je vais enlever l'élément de la souveraineté, car évidemment on ne sera pas d'accord sur ce point-là.

Je me demande si elle partagerait avec moi l'avis que c'est un peu ironique aujourd'hui pour le Parti réformiste de nous parler des victimes et de tout cela, le même jour qu'on est en train de débattre, ou possiblement voter dans quelques heures, dans un autre endroit, pour utiliser le terme parlementaire et pour être en ordre, sur le contrôle des armes à feu, sachant fort bien combien les armes à feu ont fait de victimes innocentes, non seulement dans ce pays, mais dans le pays au sud du nôtre qui n'a à peu près aucune loi, il faut le dire, au sujet des armes à feu.

N'est-ce pas—comment dirais-je pour être parlementaire, encore une fois—un peu moins qu'honnête de parler de tout ce dossier de victimes de violence, tout en négligeant de mentionner, de la part des députés du Parti réformiste, que ce sont eux qui ont fait des pieds et des mains pour qu'on n'ait pas de contrôle d'armes à feu au Canada à ce jour, qu'ils continuent à en faire, qu'ils ont fait du lobbying auprès de certains membres, de l'autre endroit, du Parti conservateur?

Mme Venne: Madame la Présidente, il est bien évident que je suis en accord avec ce que le député de Glengarry—Prescott—Russell nous dit, parce que c'est exactement ce que je disais.

Effectivement, quand on parle de victimes, il faut parler des victimes par armes à feu. C'est, évidemment, ce que le Parti réformiste oublie totalement. Il est certain, également, que tout à l'heure, dans une heure à peine, l'autre Chambre doit voter sur le projet de loi C-68.

Je vais aller y assister pour voir comment on va régler le cas de l'autre côté, et j'espère qu'on ne sera pas encore dans l'obligation de revenir débattre de la chose ici. Pour nous, je pense qu'il est évident qu'on a déjà fait toutes les concessions inimaginables et qu'on a fini par adopter C-68. J'espère qu'il demeurera tel quel et qu'on n'aura pas besoin d'en débattre à nouveau.

[Traduction]

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Madame la Présidente, j'ai trouvé les propos de la députée de Saint-Hubert très intéressants.

Elle a parlé très brièvement des droits des collectivités autochtones. Je me demandais si elle pourrait nous parler des droits des Inuit qui habitent la province de Québec. Croit-elle qu'ils ont droit à l'autodétermination? Croit-elle aussi qu'ils pourraient constituer une nation, selon la définition de ce terme? Ont-ils le droit de se séparer?

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je doute fort que cette question ait quelque chose à voir avec la motion à l'étude.

• (1625)

[Français]

Mme Venne: Madame la Présidente, je crois en effet que vous avez bien raison, cette question n'a rien à voir avec le débat actuel.

J'aimerais dire au député que lorsque j'ai parlé des autochtones tout à l'heure, c'était pour y faire référence par rapport à la position que le Parti réformiste avait prise lors du débat sur les armes à feu, encore une fois. C'était uniquement une référence que j'ai faite aux autochtones, il y a quelques minutes.

Pour ce qui est de sa question, je pense qu'elle pourrait peut-être avoir une réponse dans un autre contexte.

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Madame la Présidente, la motion qui est proposée aujourd'hui, bien que je la trouve farfelue et peu cohérente avec la démarche du Parti réformiste dans la position sur les armes à feu, nous permet toutefois